



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Héb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X - Antilles et Guyane

Septembre
2017

Paroles
de
M^{onsieur} Lefebvre

« L'Eucharistie nous initie à la vie intime de l'Eglise, aux joies de l'épouse, aux tendresses de la mère. La pénitence et l'extrême-onction nous font voir à l'œuvre les puissants moyens dont elle dispose pour la destruction du péché et l'accomplissement de toute justice. L'ordre déroule sous nos yeux la variété de ses ministères, la puissance et la perpétuité de son action hiérarchique. »

Le 13 janvier 1987

Apôtres des malades

Mieux vaut tard que jamais. C'est par ce proverbe que l'on peut résumer la conversion et la bonne mort de beaucoup de chrétiens qui, tels le Bon larron sur la croix, « volent » le ciel à la miséricorde infinie de notre doux Sauveur. Ce « vol » (selon l'expression de Saint Augustin) n'est pas un péché ni une faiblesse mais manifeste l'espérance en la Bonté de notre Père du Ciel qui, jusqu'à la fin, attend l'enfant prodigue dont il espère et poursuit la conversion.



Le moyen voulu par Dieu pour bien mourir, qu'on soit des ouvriers de la première ou de la onzième heure, est de recevoir le beau **sacrement d'extrême-onction**, appelé aussi le sacrement des malades. Tous les prêtres peuvent témoigner de la consolation qu'ils ont d'administrer ce sacrement malheureusement si méconnu et oublié aujourd'hui, alors qu'il fait tant de bien non seulement à l'âme mais aussi au corps.

A l'âme, en la purifiant des péchés commis par nos cinq sens de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat (avis aux gourmands !) et du toucher. A l'âme encore, en fortifiant notre espérance au moment redoutable de la mort qui doit décider de notre éternité, heureuse ou malheureuse. Au corps, en le soulageant et en rendant même la santé quand Dieu l'estime utile pour le salut du malade.

Chers fidèles, nous devons être des **apôtres de l'extrême-onction**. Nous avons tous dans notre entourage (famille, amis, collègues, voisins, etc...) des personnes gravement malades et **Dieu veut se servir de chacun d'entre nous pour sauver ces âmes**, souvent éloignées de Dieu ou de toute pratique religieuse, en les conduisant au prêtre. Il faut,

bien sûr, être prudent et délicat mais il faut aussi savoir être entreprenant et avoir une **sainte audace**. Sans le zèle des saints, beaucoup d'âmes aujourd'hui au paradis se seraient perdues en mourant en état de péché mortel ! Comment agir ?

D'abord, beaucoup **prier** pour les agonisants et nos malades proches et, si possible, offrir quelques communions et **messes en semaine** pour leur bonne mort. Ensuite, leur rappeler délicatement mais clairement leur état grave, l'existence et les effets du sacrement des malades auquel leur baptême leur donne droit. Les inviter alors à contacter rapidement un prêtre, et leur proposer un prêtre du prieuré si elles n'ont pas de paroisse habituelle, ce qui est souvent le cas à notre époque d'apostasie silencieuse. Chaque âme que nous aurons contribué à sauver sera notre couronne et ne nous oubliera pas une fois dans l'éternité. ♦

Père Frament +



Réponse aux lecteurs



Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

L'Extrême-Onction est un sacrement établi par Jésus-Christ pour le soulagement spirituel et corporel des chrétiens dangereusement malades.

Pourquoi ce sacrement est-il appelé extrême-onction ?

Appelé par les Grecs : *chrême*, *huile sainte*, *huile bénite*, parce que l'huile en est la matière; et par les Latins : *onction des malades*, *sacrement des mourants*, *Extrême-Onction*. Cette dernière dénomination a prévalu dans l'Église latine car on y fait la dernière onction que les chrétiens reçoivent. Les autres sacrements avec onctions (d'huile sainte ou de saint chrême) sont le baptême, la confirmation et l'ordre.

L'Extrême-Onction est-elle un sacrement de la loi nouvelle ?

Oui, l'Extrême-Onction est instituée par Jésus-Christ et promulguée par l'apôtre Saint Jacques : *quelqu'un d'entre vous est-il malade ? Qu'il fasse venir les prêtres de l'Église ; qu'ils prient sur lui en faisant une onction d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade ; le Seigneur le soulagera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis* » (St. Jacques V, 14-15).

Qui peut l'administrer et comment ?

Uniquement les évêques ou les prêtres. En faisant avec l'huile des infirmes des onctions sur les yeux, oreilles, narines, bouche, mains et pieds du malade et en priant Dieu de lui pardonner les péchés commis avec tous les sens.

Quels sont les effets de l'extrême-onction ? 4 effets

- 1) Elle remet au malade les restes de péchés en effaçant les péchés oubliés ou qu'il serait impossible de confesser, en délivrant du trouble de la conscience et de la crainte de la mort et de toutes les imperfections qui restent dans l'âme, après qu'elle a été purifiée du péché.
- 2) Elle le **fortifie** contre les tentations de présomption (qui cache au malade le mauvais état de son âme) et de désespoir (croire qu'on a trop péché pour pouvoir être pardonné) en suscitant des sentiments de pénitence à la vue de leurs péchés et de confiance en la miséricorde de Dieu.
- 3) Elle aide les malades à mourir saintement en **augmentant la grâce sanctifiante** et en donnant la force de faire à Dieu le sacrifice de leur vie.
- 4) Elle **adoucit les souffrances** des malades et contribue à leur rendre la santé si Dieu le juge utile pour le salut de l'âme.



Quand doit-on recevoir l'extrême-onction ?

Il ne faut pas attendre d'être à l'extrémité mais il faut recourir au sacrement dès qu'on est dangereusement malade, afin de le recevoir avec plus de fruit et de ne pas s'exposer à mourir sans l'avoir reçu.

Que doit faire le malade pour recevoir l'extrême-onction ?

Il doit se confesser s'il est coupable de péché mortel ; s'il ne peut se confesser, il doit s'exciter à la contrition et désirer l'absolution.

Pendant la cérémonie, il doit demander pardon à Dieu des péchés commis avec tous les sens, espérer en sa miséricorde en lui faisant humblement le sacrifice de sa vie.

Après, il doit faire de temps en temps des actes de foi, espérance, charité, regarder le crucifix et invoquer pieusement Jésus, Marie et Joseph.

Doit-on avertir les malades de recevoir les derniers sacrements ?

Oui, on y est obligé et c'est même le plus grand service qu'on puisse leur rendre puisque souvent leur salut éternel en dépend. Si l'on ne peut soi-même avertir les malades, il faut au moins prévenir de leur état le curé de la paroisse.

Que doit-on faire quand le malade est à l'agonie ?

Il faut réciter les prières des agonisants et jeter sur lui de l'eau bénite dont la vertu est de chasser le démon qui cherche souvent à troubler les âmes ou à les tromper par des tentations de présomption (« *Dieu est trop bon pour me damner* ») ou de désespoir (« *j'ai trop péché pour être pardonné, je suis perdu* »).



Peut-on recevoir plusieurs fois l'extrême-onction ?

Oui, pourvu que ce ne soit pas dans la même maladie.

Les enfants peuvent-ils recevoir l'extrême-onction ?

Oui, même s'ils n'ont pas fait leur première communion, à condition qu'ils soient dangereusement malades et qu'ils aient l'âge de raison.

Père Frament +

Souviens-toi du « pourquoi ? »

De notre Guyane

es congrégations religieuses de Guyane (suite) :

Les sœurs de Saint-Paul de Chartres

LAprès la Révolution française, les opposants politiques refusant d'obéir aux révolutionnaires et les prêtres refusant de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, sont déportés en Guyane. Les premiers arrivent le 12 novembre 1797. Ils sont accueillis et soignés par les bonnes Sœurs avant d'être envoyés à Sinnamary. Dans son recueil de souvenirs de déportation, Jean-Jacques Aymé écrit : « Cet hôpital est confié à des Sœurs sorties de la Maison de Chartres. Elles étaient sept, échappées comme par miracle aux ravages de la Révolution. Plusieurs fois, on avait voulu les inquiéter, mais les soldats qu'elles avaient soignées réussirent toujours à les protéger. (...) Rien ne lassait, rien ne dégoûtait ces respectables filles. Soulager les déportés malades était leur constante occupation ; les consoler était la meilleure de leur détente. » ♦

De notre Martinique

onseigneur Henri-Marie Varin de la Brunelière

(suite)

MMobilisé sur place, en 1939, son séjour à la caserne ne dura que quelques mois. Il put regagner sa cure du Lorrain...

Ce fut avec stupéfaction qu'il apprit sa nomination, à l'épiscopat ! Il l'accepta par obéissance.

Il fut sacré le 21 Janvier 1942, à la Cathédrale de Fort de France par l'évêque de Cayenne, Monseigneur Gourtray, et Mgr Morris évêque de la Dominique assistés de deux « protonotaires Apostoliques » locaux, Monseigneur Second et Monseigneur Bataille, en présence de toutes les autorités civiles et militaires. Une foule nombreuse assistait à la cérémonie.

L'administration du diocèse ne lui posa pas de problème : son prédécesseur était un administrateur chevronné, et les Pères de Jaham et Chartrand qui le secondaient comme Vicaire général et Chancelier, gardèrent encore longtemps leur place auprès du nouvel Evêque. ♦

De notre Guadeloupe

Le père Nicolas de la Marre

L Le Père avait déjà franchi la cinquantaine, puisque né à Sens le 14 octobre 1589, et militait dans l'état religieux depuis trente ans déjà, au cours desquels, après avoir reçu le sacerdoce en 1614, il avait rempli les fonctions de Prieur aux couvents d'Auxerre, de Poitiers et de Langres. Sa science et son éloquence le plaçaient au premier rang, aussi avait-il dû supplier son supérieur pour que ses qualités et surtout son âge ne fassent point obstacle à la vocation missionnaire qu'il s'était sentie au récit des misères de la Guadeloupe. En attendant un vent favorable, il avait fallu séjourner assez longtemps à Dieppe. Le Père de la Marre en avait profité pour édifier de sa parole les carmélites de la ville, qui devient le paratonnerre de prière de la mission de Guadeloupe. « Il contracta, écrit le P. Breton, une sainte amitié et alliance spirituelle de mérites avec de si saintes et innocentes âmes. » ♦

La vie au prieuré

Du 6 au 22 juillet, nous accueillons le Père Demierre, professeur au séminaire de Flavigny. Il vient aider le Père Frament pendant l'absence des Pères Challan Belval et Mavel qui prennent des vacances bien méritées... Il repart enchanté de son séjour aux Antilles, nous laissant le souvenir de sa gentillesse et de sa douceur appréciées de tous.



Pendant la première semaine d'août, plusieurs familles résidant en Guyane viennent profiter des bienfaits du climat et des paysages martiniquais, ainsi que de la proximité du prieuré.

Le 31 juillet, le Père Frament part à son tour pour l'Europe ; il pourra ainsi représenter les Antilles à Fatima, avec un groupe de courageux fidèles venus confier toute la communauté à la Vierge, à l'occasion de ce grand pèlerinage.



Le 6 août, les derniers bancs sont livrés à la chapelle Notre-Dame de Guadeloupe ; tous nos remerciements à Monsieur Houdoux pour son travail magnifique !

Le Père Mavel, qui doit prendre son nouveau poste le 15 août à Montpellier, célèbre sa dernière messe sur le sol Martiniquais le 6 août. C'est l'occasion d'un petit verre d'adieu au cours duquel il reçoit en cadeau d'adieu une splendide pale brodée. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce magnifique cadeau!



Le 10 août, le Père Hachard, fraîchement ordonné, atterrit à Fort-de-France pour prendre la suite du Père Mavel. Il est chaleureusement accueilli par une bonne délégation antillaise. Nous lui souhaitons un excellent ministère dans nos contrées!

En la fête de l'Assomption à Fort-de-France, deux jeunes garçons reçoivent Jésus-Hostie pour la première fois, et Mme Ramus fait profession dans le Tiers-Ordre de la Fraternité Saint Pie X.





Le 30 août 2017 restera un jour mémorable dans les annales du prieuré : les portes du sanctuaire du Morne-Rouge nous sont ouvertes pour fêter « Maman Marie », Notre Dame de la Délivrante. Après avoir salué la Vierge par les dévotions d'usage, aux pieds de sa statue, nous assistons à la messe célébrée par le Père Hachard au Maître-Autel de la Basilique. Au cours de son



sermon, le Père Challan Belval rappelle que Notre-Dame est présente au pied de l'autel comme au Calvaire, et qu'Elle protège ses enfants et spécialement les prêtres.

Nos remerciements s'adressent bien sûr en premier lieu à la Reine du Ciel qui nous a accueillis chez elle en ce jour béni. Nous voudrions également remercier chaleureusement S. E. R. Monseigneur Macaire, archevêque de Martinique, ainsi que le Père Josef, Recteur du Sanctuaire, pour avoir permis la réussite de cette belle fête.

La journée se termine par un apéritif convivial avant que chacun rentre chez soi!





Le Saint du mois

SAINT CAMILLE DE LELLIS (1550-1614)

Cet adolescent italien, orphelin et sans fortune, eut une jeunesse dissipée. Il s'engagea dans l'armée espagnole pour combattre les Turcs. Un jour de malchance, il perd au jeu tout ce qu'il possède. On le renvoie de l'armée. Il fait alors tous les métiers pour aboutir comme homme de service dans un couvent de capucins. Et c'est là qu'il se convertit. Comme il ne fait rien à moitié, il y demande son admission.

Mais un ulcère incurable à la jambe lui interdit l'état religieux. Camille entre à l'hôpital Saint-Jacques de Rome pour se faire soigner. Il est si frappé par la détresse des autres malades qu'il s'y engage comme infirmier. L'indifférence de ses collègues vis-à-vis des malades le bouleverse. Il entreprend de réformer tout cela. En prenant soin des malades, ce sont les plaies du Christ qu'il soigne. Sa charité rayonnante lui attire de jeunes disciples. Ces volontaires, qui se réunissent pour prier ensemble et rivalisent de tendresse envers les malades, constituent le noyau initial des Clercs Réguliers des Infirmes que l'on appellera familièrement par la suite les



"Camilliens". La mission de ces nouveaux religieux, pères et frères, est "l'exercice des œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde envers les malades, même atteints de la peste, tant dans les hôpitaux et prisons que dans les maisons privées, partout où il faudra." Pour mieux établir son Institut, Camille devient prêtre. Partout où se déclare une peste, il accourt ou envoie ses frères. Il finit par mourir d'épuisement à Rome en 1614.

Canonisé le 29 juin 1746 par Benoît XIV, le titre de Protecteur des hôpitaux et des malades lui fut donné en même temps qu'à St Jean de Dieu, par Léon XIII le 22 juin 1886. En 1930, Pie XI le proclame patron du personnel des hôpitaux ainsi que Saint Jean de Dieu. Il est fêté le 15 juillet dans son ordre et le 18 dans l'Église.

Saint Camille de Lellis à ses frères:
« La musique que je préfère, c'est celle que font les pauvres malades lorsque l'un demande qu'on lui refasse son lit, l'autre qu'on lui rafraîchisse la langue ou qu'on lui réchauffe les pieds. » ♦

Père Challan Belval +

Pour joindre les pères : Père Michel FRAMENT: +33 6 66 54 03 49
97p.martinique@fsspx.fr Père Nicolas CHALLAN BELVAL: +596 696 77 00 78
www.laportelatine.org Père Tristan HACHARD: +596 696 01 62 52

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique - ☎ 05.96.70.04.67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

- ◆ **Dimanche :** 7h00 (messe basse)
9h00 (messe chantée)
- ◆ **En semaine :** 6h30 et 11h00 (+ 18h30 le mardi)
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement :** jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence :** du lundi au samedi de 7h30 à 10h30
- ◆ **Doctrines chrétienne :** reprise en septembre
- ◆ **Catéchismes :** reprise le 20 septembre
- ☞ **Patronage :** reprise le 23 septembre
- ☞ **Amis de S. Jean Bosco :** reprise le 23 septembre
- ☞ **MCF :** reprise le 1^{er} octobre

Guadeloupe - ☎ 06.90.12.80.93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche :** 8h30 (messe chantée)
- ◆ **En semaine :** **vendredi** à 18h00 ; **samedi** à 6h30 ; **lundi** à 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement :** samedi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions :** avant ou après chaque messe
- ◆ **Permanence :** samedi de 8h00 à 12h00 ; lundi de 7h30 à 12h00
- ◆ **Doctrines chrétienne :** reprise en septembre (été : chapelet vendredi)

Guyane - ☎ 06.96.79.57.88

- ◆ **Prochain passage :** du samedi 9 au 17 septembre (se renseigner)

POUR AIDER VOTRE PRIEURE A VIVRE

CHEQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%. Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)
IBAN FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729 **BIC** PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et des bénévoles du Prieuré. **MERCI pour votre générosité !**